

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux membres,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 3 novembre 2014 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du Code de commerce, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association SAUVETEURS SANS FRONTIERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

A. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

B. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Autres éléments significatifs de l'exercice » de l'annexe fait mention l'évolution du montant total des dons perçus par votre Association au cours de cet exercice. Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté à apprécier, au moyen

Jms

notamment de contrôles par sondages, le montant de ces dons enregistrés dans les comptes de votre société à la date précitée.

Par ailleurs, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les hypothèses de base sur lesquelles les comptes annuels sont établis.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

C. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille

Le 25 mai 2016

**Le Commissaire aux comptes
Monsieur Jean-Maurice SAAL**

